

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes Pévèle Carembault

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION CC_2026_189

OBJET :

Affaires générales

Election du 13ème Vice-Président

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 48
Procurations : 4

Nombre de votants : 52

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à BEUVRY-LA-FORET sous la présidence de Monsieur Ludovic ROHART, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 septembre 2026, conformément à la loi.

Présents :

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Christophe THIEBAUT, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Anne-Françoise MADOUX
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Jean-Louis DAUCHY, procuration à Didier DALLOY
Nathalie GABRYELEWICZ, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

Sylvain PEREZ

Secrétaire de Séance : Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 septembre 2026

Délibération CC_2026_189

AFFAIRES GÉNÉRALES

Election du 13ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2026_070 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026 portant fixation du nombre de Vice-Présidents pour le mandat 2026-2032,

Vu la délibération CC_2026_188 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2026 portant modifiant le nombre de Vice-Présidents pour le mandat 2026-2032,

Il convient de procéder à l'élection du 13ème Vice-Président, à bulletin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de treizième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Sylvain CLEMENT ;

L'élection du treizième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 49 présents et 3 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 47 Majorité absolue : 24

Résultats :

- Sylvain CLEMENT : 46 voix,
- Arnaud HOTTIN : 1 voix.

Sylvain CLEMENT a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé treizième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 059-200041960-20260921-CC_2026_189-DE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Josephine FOSSAERT-LELOUTRE
Date de signature : 26/09/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE



Signé électroniquement par : Ludovic ROHART
Date de signature : 29/09/2026
Qualité : PRESIDENT



DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT
PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ELECTION DU 13^{ème} VICE-PRESIDENT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Nombre de conseillers présents : 52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à BEUVRY-LA-FORET sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Ludovic ROHART, Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, le 15 septembre 2026 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Président.

Madame Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

1 - Présidence de l'assemblée

M. Ludovic ROHART préside la séance

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré...52... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Le Conseil communautaire a été appelé à modifier le nombre de vice-présidents conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

2 - Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Joséphine Fossaert Cebouche
- Ken Nouhne

3- Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

4 – Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : ✓
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 52
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 47
- f. Majorité absolue : 24

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
✓ Sylvain CLÉMENT	46
✓ Arnaud HOTTIN	1

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 1^{er}. Vice-Président :

Sylvain Clément

A défaut, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

5 - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :
- d. Nombre de votes blancs :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue :

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu **vice-Président.**

.....

A défaut, il est procédé à un troisième tour de scrutin.



6 - Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :
- d. Nombre de votes blancs :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue :

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité relative est élu vice-président :

.....

Signature de M. Ludovic ROHART, Président



Signature des assesseurs.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_189
Objet :	Election du 13e Vice-Président
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-21 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260921-CC_2026_189-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260921-CC_2026_189-DE-1-1_0.xml	text/xml	983 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_189 _ Election du 13e Vice_Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260921-CC_2026_189-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	187.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : PV election 13e VP.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260921-CC_2026_189-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	179.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	29 septembre 2026 à 15h33min43s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	29 septembre 2026 à 15h33min47s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	29 septembre 2026 à 15h34min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2026 à 15h34min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2026 à 15h34min26s	Reçu par le MI le 2026-09-29

